



Le 21 novembre 2018

Madame Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'Énergie  
800, place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Planification de l'audience - Demande relative à l'établissement des tarifs  
d'électricité de l'année tarifaire 2019-2020  
V/D : R-4057-2018**

---

Chère consœur,

En réponse à votre correspondance du 12 novembre 2018, voici les informations pertinentes relatives à la planification de l'audience quant à l'Union des producteurs agricoles :

1. Nous n'entendons pas présenter de moyen préliminaire;
2. Le temps requis pour l'adoption de notre preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve sera de 30 minutes;
3. La liste et la qualification des témoins appelés à présenter la preuve de l'UPA se détaillent comme suit :
  - a. Isabelle Bouffard, agronome, B. Sc. (analyste interne);
  - b. David Tougas, économiste, B. Sc. (analyste interne);
4. Le temps requis approximatif pour contre-interroger chacun des panels de témoins du Distributeur et des intervenants est le suivant :
  - Distributeur :

- Panel 1 et 2 : 15 minutes chacun
- Panel 3 : 30 minutes

5. Le temps prévu pour notre argumentation est de 30 minutes.

Nous ne pouvons présumer de la date à laquelle nous serons à l'horaire pour présenter notre preuve, mais souhaitons aviser la Régie que nous ne sommes pas disponibles aux dates suivantes vu certaines contraintes liées à l'horaire de nos analystes :

- 18 et 19 décembre 2018

Nous remercions à l'avance la Régie d'en tenir compte dans la planification de l'horaire des audiences.

Les curriculum vitae et les déclarations assermentées au soutien de notre preuve suivront dans les meilleurs délais.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BHLF, Avocats



Marie-Andrée Hotte, avocate

MAH/gl

c.c. Mme Isabelle Bouffard (UPA)  
M. David Tougas (UPA)  
Me Simon Turmel (Hydro-Québec)